Charte du paysage culturel patrimonial du secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux, Rivière-Ouelle

La charte du paysage est un engagement collectif pris par les citoyens, la municipalité et la MRC pour la protection et la mise en valeur du paysage culturel patrimonial du secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux. Elle repose sur six valeurs et six engagements collectifs.

En tant que signataire de la Charte,

Nous reconnaissons que:

- Le paysage culturel patrimonial est un bien commun dont la responsabilité revient autant à l'individu qu'à la collectivité qui l'habite ou le fréquente.
- Les paysages de Rivière-Ouelle, particulièrement ceux du secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux, sont au cœur de la qualité du cadre de vie local.
- Les paysages du secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux présentent des qualités naturelles et culturelles remarquables, reconnues par le milieu et par les visiteurs et il constitue un attrait touristique indéniable.
- Le quai de Pointe-aux-Orignaux constitue un lieu de rencontre et de sociabilité.
- Les composantes naturelles et bâties du secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux sont intimement liées. Ce paysage toujours en évolution est toutefois fragile et sensible.
- L'ensemble des usagers du secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux doivent agir pour maintenir la qualité de ces paysages et en faire la mise en valeur.

En conséquence, nous nous engageons à :

- Partager la responsabilité collective de protéger et de valoriser les différentes composantes du paysage culturel patrimonial du secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux.
- Tenir compte de l'impact de tout projet d'aménagement ou de construction sur le paysage du secteur.
- Maintenir les accès visuels et physiques aux panoramas exceptionnels sur l'anse et la pointe aux Iroquois, l'estuaire du Saint-Laurent, l'anse des Mercier et la pointe aux Orignaux en maintenant une végétation arbustive basse le long du littoral.
- Maintenir l'accessibilité publique du lieu de rencontre que constitue le quai.
- Maintenir la qualité du paysage du secteur en entretenant notre bâti et notre environnement.
- Appuyer la municipalité dans ses efforts et ses actions pour la protection et la mise en valeur du paysage culturel patrimonial du secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux.

Signature	(Organisme)	 Date

Un paysage culturel patrimonial, c'est un « territoire reconnu par une collectivité pour ses caractéristiques paysagères remarquables résultant de l'interrelation de facteurs naturels et humains qui méritent d'être conservées et, le cas échéant, mises en valeur en raison de leur intérêt historique, emblématique ou identitaire ».